

[Accueil](#)

[Histoire](#)

[Personnalités](#)

[L](#)

Antoine Le Coat Saint-Haouen

Antoine Le Coat Saint-Haouen

Antoine, Joseph, Alexis Le Coat de Saint-Haouen est né le 4 février 1761 à Brest (Finistère), d'Yves, Jacques, Marie Le Coat de Saint-Haouen, procureur du roi en la prévôté de la Marine et de Marie, Jeanne, Madeleine, Yvonne Rolland. Il est baptisé le lendemain, en l'église Saint-Louis à Brest.¹ Il a dix-huit ans au décès de son père et quelques années plus tard, il s'installe à Lorient et participe activement au sein des jeunes citoyens aux événements de 1789.

Membre de la loge maçonnique *l'Union*, il côtoie les notables de la ville et les hommes qui vont jouer un rôle de premier plan lors des troubles révolutionnaires dont le négociant Joseph De Laville-Le Roux (1747-1803), élu le 22 avril 1789, député du Tiers aux Etat-Généraux.

À Lorient, le 2 juillet 1789 *un feu de joie est allumé place Royale en réjouissance du serment du jeu de Paume à Versailles et de la réunion des trois ordres des États Généraux. Tous les corps civils et militaires assistent à cette manifestation qui est suivie de l'inauguration d'une nouvelle rue conduisant de la rue Royale à la place Royale (Ploemeur), rue à laquelle on donne le nom de rue des États Généraux.*² Quelques jours plus tard, à la suite du renvoi de Necker et à la concentration de légions étrangères aux portes de Paris, les jeunes citoyens de Lorient, dont Antoine, se réunissent le 17 juillet 1789, *Frappés d'horreur et frémissants d'indignation au récit des faits désastreux arrivés dans la Capitale ; incertains du sort du vertueux Necker et tremblant pour la vie de nos Députés ; brûlants du désir de porter à nos chers frères et concitoyens de Paris les secours les plus prompts et les plus efficaces , de tirer la vengeance la plus éclatante des complots horribles dont ils ont failli d'être les victimes*

et auxquels ils n'ont échappé que par un courage et une énergie au-dessus de toute expression ; impatients d'être aux portes de Paris et d'immoler aux mânes des généreux citoyens qui ont versé leur sang pour la cause commune, jusqu'au dernier des monstres auteurs des maux qui nous désolent ; pour laisser enfin aux races futures, un exemple frappant de ce que peuvent des hommes libres et courageux, des Français réduits à défendre leur liberté menacée ..., etc. Mais en attendant de se porter au-devant des ennemis du peuple, les jeunes citoyens se réjouissent de l'abolition des privilèges : *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.* Une France nouvelle est née et Antoine en profite pour épouser le 13 octobre 1789 à Lorient, Louise, Sophie, Victoire Mabile, âgée de dix-huit ans.³

Une ville en effervescence

La population lorientaise revendique le rôle de leader dans la défense et la propagation des idées nouvelles. Elle se distingue alors par sa fougue révolutionnaire et célèbre avec faste la fête de la Fédération. En effet, le 14 juillet 1790, la cérémonie du Serment à la Constitution rassemble place Royale les patriotes lorientais jurant de la respecter et de la servir fidèlement. Les cris de *Vive la Nation ! Vive le Roi !* ponctuent ce grand moment suivi d'un *Te Deum* d'action de grâces. Cette ville citoyenne fait l'admiration des représentants en mission, Pierre-Louis Prieur dit « de La Marne » et Jean-Bon-Saint-André qui transfèrent le tribunal criminel de Vannes à Lorient « commune où il sera entouré d'une force morale imposante et où ses opérations seront protégées par le patriotisme des citoyens. » Le tribunal révolutionnaire installé dans la chapelle de la Congrégation, baptisé « Temple de la Justice » siège alors en permanence et la guillotine installée place de la Montagne fauche de nombreuses têtes. La chute de Robespierre met fin à la Terreur et l'avènement du Directoire (1795-1799) laisse espérer des jours meilleurs. C'est le moment choisi par Louis, Jean, Gabriel Lapotaire (1740-1810), pour demander au Grand Orient la reprise des travaux de la loge lorientaise *l'Union* dont « l'asile a été profané, pillé, volé » par une bande de forcenés ! Très vite, le nouveau pouvoir est impopulaire et par le coup d'Etat du 18 brumaire (9 novembre 1799), Bonaparte et ses fidèles grenadiers renversent le gouvernement.

La presse sous surveillance !

C'est la fin du vieux monde et le début d'une ère nouvelle ! Le 1^{er} janvier 1800, le Consulat est officiellement installé et Napoléon se fait nommer Premier Consul ! En quelques mois, il s'attire la confiance du peuple, en pacifiant le pays (le Concordat de 1801 y contribue fortement), en favorisant l'activité économique, en réorganisant l'administration et en choisissant des hommes de confiance aux postes clés. Le 5 décembre 1800, Antoine Le Coat de Saint-Haouen qui vient d'ouvrir son imprimerie 9, rue du Port à Lorient sollicite l'autorisation de publier un journal⁴ commercial politique littéraire et d'indications. C'est un pari risqué car dès son arrivée au pouvoir, Napoléon instaure un contrôle sur la presse et rétablit la censure⁵ Il reçoit l'agrément et édite (1802) « *Le Courrier de Lorient et du Morbihan* » qui paraît huit fois par mois et rend compte des informations publiées par la presse officielle - Il n'a pas le choix - des mouvements des navires qui arrivent ou quittent le port de Lorient, des bulletins de la Grande Armée et quelques annonces locales. Au fil des numéros, il étoffe son journal et n'oublie pas sa profession de libraire en indiquant aux lecteurs qu'ils trouveront à son imprimerie les dernières parutions et particulièrement : les livres pour la marine, les livres du premier âge, les livres classiques et les romans nouveaux. Il n'y a pas beaucoup de place pour l'originalité, il est vrai que le ministre de la Police, Joseph Fouché, veille ! mais également le préfet du Morbihan, Jullien de Bidon. Le 13 juillet 1803, Antoine qui est veuf⁶ pour la seconde fois, épouse à Lorient, Marie, Thérèse Michaud, âgée de vingt-et-un ans et demie (AL-2 E10). C'est alors une personnalité locale et un membre influent de la loge *l'Union* (prince Rose-Croix (18^e), dont il est l'imprimeur. Il fait partie des « cinquante-deux commerçants des plus distingués de la ville » convoqués par le maire Jean-Jacques Trentinian, afin de procéder à l'élection des membres de la Chambre de Commerce « établie dans la ville de Lorient par décret impérial du 30 septembre 1807.⁷ Mais sa préoccupation première est de développer l'audience de son journal en insérant au-delà des articles officiels du « *Moniteur* », des annonces judiciaires, mais également des avis pour des locations, des voyages « *On désirerait trouver quelqu'un pour partager les frais de route de Lorient à Paris dans une voiture coupée, bien commode et très douce, pour partir du 15 au 20 novembre (1810). On pourrait donner une malle pour mettre ses effets.* » des publicités pour la vente de vin en gros « *le vin est très coloré et fort agréable* » mais également pour les spectacles de Lorient. Alors qu'il est le seul périodique autorisé sous l'Empire, « *Le Courrier de Lorient* », végète et devant la baisse des abonnements, il obtient la concession le 19

novembre 1811, de la feuille périodique « *Affiches, Annonces et avis divers de la ville de Lorient.* » Les feuilles sont totalement soumises au régime et l'imprimeur reçoit les articles rédigés à insérer dans la revue ! En 1814, l'abdication de l'Empereur et l'arrivée de Louis XVIII ne change pas grand-chose à la liberté de la presse, certes la censure n'est plus absolue mais une police dite de presse contrôle toujours les parutions. Il demande de revenir à l'ancienne formule du *Courrier* mais n'obtient aucune réponse. Une enquête est même diligentée afin de s'assurer de sa fidélité envers le nouveau régime ! La feuille périodique est sauvée mais vivote ! Après des années de combat pour maintenir son journal, Antoine Le Coat de Saint-Haouen décède le 23 décembre 1821 à Lorient à l'âge de soixante ans. Il laisse pour continuer l'aventure son épouse et ses cinq enfants (Antoine °1804, Yves °1806, Edouard °1808, Jules °1811 et Louis °1815.) Sa veuve poursuit pendant de nombreuses années l'édition de la feuille *d'Annonces*. Elle décède le 23 septembre 1860, à Lorient à l'âge de 78 ans. Le 26 mars 1980, le conseil municipal de Lorient, donne le nom d'Antoine Le Coat de Saint-Haouen à une rue de la ville située dans le quartier de Lanveur. Ils sont inhumés au cimetière de Carnel à Lorient.

¹ Archives municipales de Brest. Paroisse Saint-Louis 1861 (GG 106).

² Jégou, François. Les Éphémérides Historiques Lorientaises.

³ Elle décède le 21 octobre 1791 à Lorient (GG79). Il se remarie l'année suivante (18 septembre 1792) à Lorient, avec Jeanne, Louise, Catherine Baudoin, âgée de 23 ans (GG82).

⁴ Le premier journal publié à Lorient « La Feuille hebdomadaire de la Ville de Lorient » date de 1790.

⁵ L'arrêté du 17 janvier 1800, encadre la presse en indiquant les journaux autorisés, en interdisant la parution de nouveaux journaux *tant dans le département de la Seine que dans les autres départements de la république.*

⁶ Sa seconde épouse décède le 1^{er} octobre 1800.

⁷ L. Cren- A. Quelo. De l'Histoire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan à Lorient.

Texte et recherche de Patrick Bollet.